



Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 00

Aux élèves et aux parents des élèves des
cycles 1 et 2 du collège de Vilars

Traité par Anne-Christine Pellissier
Tél direct : 032 886 56 14
E-mail direct : anne-christine.pellissier@ne.ch
Référence à nous rappeler : TH 311723

Val-de-Ruz, le 14 août 2017

Circulation autour du collège et sécurité sur le chemin de l'école

Madame, Monsieur, chers élèves,

En ce début d'année scolaire, nous vous rappelons les consignes de sécurité concernant la circulation autour du collège de Vilars. Celles-ci sont accessibles en tout temps sur le site du CSVR : <http://www.csvr.ch/cycles-1-et-2/> sous la rubrique collège de Vilars.

La circulation autour du collège aux heures d'entrée et de sortie des élèves, circulation liée aux parents qui déposent ou viennent chercher leur enfant en voiture est un problème majeur. Selon les recommandations du Pedibus et du Bureau de prévention des accidents (BPA), les enfants devraient se rendre à pied à l'école et bouger au moins 60 minutes chaque jour pour leur santé. Venir à pied à l'école et apprendre à faire le chemin sans accompagnement favorise également l'autonomie des élèves, ce qui n'est possible que si la sécurité autour du collège est garantie.

Dès lors, nous vous prions de respecter les consignes suivantes :

- les élèves viennent de préférence à pied ou en vélo à l'école;
- au cycle 1, ils sont accompagnés par un adulte. Les parents peuvent s'inscrire au Pedibus. Au cycle 2, ils ont en principe acquis suffisamment de compétences pour se rendre seuls à l'école en suivant l'itinéraire connu ;
- les parents qui amènent leur enfant en voiture utilisent les places de parc situées aux abords collège ;
- la place de parc marquée en jaune est réservée pour le bus scolaire et les services d'urgence. Elle doit rester libre d'accès en permanence ;
- les élèves attendent le début des leçons dans la cour de l'école.

Nos agents du domaine public sont présents de manière régulière aux abords de tous les collèges communaux afin de faire respecter les mesures mises en place.

La question du déplacement à l'école en vélo est souvent posée. Selon les normes du BPA, les conditions suivantes devraient être réunies pour que votre enfant puisse venir seul à vélo à l'école :

- que votre enfant ait 10 ans au moins ;
- que vous ayez fait des exercices pratiques réguliers avec votre enfant afin qu'il apprenne à rouler en toute sécurité sur route en étant attentif aux dangers ;
- que vous veilliez à ce que les conditions de la route et du trafic permettent son déplacement, sachant qu'il ne maîtrise pas encore toutes les situations du trafic routier.

Tout en restant à disposition pour toute question complémentaire, nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, chers élèves, une bonne rentrée scolaire et vous adressons nos salutations les meilleures.

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

La cheffe de dicastère
de l'éducation et de la
jeunesse



A.-C. Pellissier

Le directeur du
CSV



F. Sourget

L'administratrice
de la sécurité



M. Beltrame